

SERNAM (92)

Les sous-traitants s'organisent

Il y aurait en fait plus de 3 000 sous-traitants créanciers de Sernam. Un collectif vient de se constituer.

On chiffre à 1 600 – selon la FNTR – le nombre d'entreprises sous-traitantes qui auraient été « plantées » par le redressement et la liquidation judiciaires de Sernam. 1 600 entreprises qui œuvraient chaque jour pour le compte de l'ancien opérateur rail-route. Mais au total, le nombre des sociétés impactées par la défaillance – si l'on englobe les « intermittents » – serait précisément de 3 160. Y compris les sociétés détentrices de petites créances. Pour un nombre important de ces entreprises, la situation est très préoccupante. Beaucoup risquent la défaillance si rien n'est fait pour leur venir en aide dans les toutes prochaines semaines. La FNTR s'active depuis le début. Elle a constitué avec la DIRECCTE une cellule de crise et permis l'ouverture aux emplois indirects de la **bourse d'emploi (sernam.jobtransport.com) dédiée aux salariés licenciés de Sernam**. La fédération patronale a également demandé l'étalement du paiement des charges sociales et fiscales. Mais cela ne suffit pas aux yeux de Martine Weber, responsable administrative de Chab Transports (93). « *Il faut des mesures plus solides. Nous souhaitons soumettre aux pouvoirs publics des solutions de suppression de charges, obtenir des garanties bancaires et des délais afin que nos entreprises puissent se re-*



Quelque 20 M€ de créances Sernam seraient encore en circulation.

tourner et trouver d'autres clients ». Martine Weber anime, avec le soutien « précieux », dit-elle, du syndicat des indépendants (une organisation qui regroupe des patrons de TPE tous secteurs confondus), le Collectif national des transporteurs sous-traitants Sernam. Ce collectif, dont les statuts viennent tout juste d'être déposés, s'est fixé comme objectif de regrouper au plan national tous les ex-sous-traitants Sernam*. Une première réunion de 65 sociétés s'est tenue le 30 mai, à Limeil-Brévannes (94), dans les locaux des Transports Subtil, une entreprise dont le montant de la créance sur Sernam atteint le chiffre exorbitant, compte tenu de sa surface financière (environ 5 M€ de CA), de 542 900 €. Sernam représentait 30 % de

ses ventes. « *Nous sommes livrés à nous-mêmes. J'ai travaillé jusqu'au 7 mai, jour de la remise des clés à Calberson. Aujourd'hui, je ne peux pas faire jouer la Loi Gayssot car j'effectuais de l'inter-dépôts entre Paris et Miramas. On a envoyé les gens au casse-pipe* », déclare le patron Bruno Subtil. Le collectif espère regrouper le plus grand nombre possible de sous-traitants afin de peser vis-à-vis des pouvoirs publics. Ses animateurs ont demandé, « *dans les plus brefs délais* », une entrevue avec Arnaud Montebourg, le ministre du Redressement productif. Le collectif s'est également offert les services de M^e Doueb, avocate au barreau de Paris. ♦

S. B.

*une adresse électronique a été ouverte : chaptransports@hotmail.fr